



CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure (Siren : 240400440)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Forcalquier
Arrondissement	Forcalquier
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	11/04/2002
Date d'effet	01/01/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. David GEHANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	1 Place du Bourguet
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	04300 FORCALQUIER
Téléphone	04 92 75 33 21
Fax	04 92 75 27 50
Courriel	contact@forcalquier-lure.com
Site internet	www.forcalquier-lure.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 181
-----------------------------	--------

Densité moyenne	32,68
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
04	Cruis (210400651)	645
04	Fontienne (210400875)	135
04	Forcalquier (210400883)	5 212
04	Lardiers (210401014)	137
04	Limans (210401048)	400
04	Lurs (210401063)	385
04	Montlaux (210401303)	215
04	Niozelles (210401386)	287
04	Ongles (210401410)	368
04	Pierrerue (210401519)	539
04	Revest-Saint-Martin (210401642)	86
04	Saint-Étienne-les-Orgues (210401782)	1 342
04	Sigonce (210402061)	430

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>Entretien des réseaux d'éclairage public existants et à venir hors consommation d'électricité.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Elaboration de schémas directeurs d'assainissement.</i>
- Assainissement non collectif
<i>Contrôle de la qualité de l'assainissement non collectif, Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Elimination (collecte et traitement) et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Actions en faveur du maintien de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère sur le territoire communautaire, Etudes d'aménagement des centres de village, espaces publics ... (hors maîtrise d'oeuvre)</i>
Sanitaires et social

- Action sociale

Etudes de faisabilité de création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS). Etudes de faisabilité de création d'un Office Intercommunal de Jeunesse (OIJ).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels futurs d'intérêt communautaire. Est considéré d'intérêt communautaire tout équipement devant satisfaire les besoins de plusieurs communes adhérentes. Tous les équipements existants ainsi que les projets engagés par les communes en la matière à la date du transfert de compétence restent de la compétence des communes.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *Création d'événements culturels et sportifs d'initiative communautaire. Le caractère intercommunal de l'évènement est affirmé lorsque la nature, les retombées et le public concernent deux communes au moins. - Développement d'une animation culturelle et sportive en relation avec les acteurs du territoire et recherche de partenariats, le caractère intercommunal de l'évènement est affirmé lorsque la nature, les retombées et le public concernent deux communes au moins. - Soutien technique, matériel et financier à l'école de musique intercommunale. - Soutien technique, matériel et/ou financier aux associations culturelles et sportives oeuvrant sur le territoire dont les projets entrent dans le cadre de la politique culturelle et sportive définie par la communauté.*

- Activités sportives

Voir "activités culturelles ou socio-culturelles"

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de Cohérence Territoriale (ancien schéma directeur).

- Schéma de secteur

Schéma de secteur ou documents équivalents.

- Plans locaux d'urbanisme

Appui logistique en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Acquisition, aménagement et gestion de réserves foncières destinées à la réalisation de programmes de l'habitat et mutualisation des programmes de logements sociaux.

- Transport scolaire

Gestion des transports scolaires, vers les écoles primaires et collège, en partenariat avec le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

- Organisation des transports non urbains

Etudes pour la mise en place d'un réseau de transport collectif sur le territoire communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Est considérée d'intérêt communautaire toute voirie communale classée nécessaire à la liaison entre deux ou plusieurs communes de la Communauté.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Soutien à l'Office du Tourisme Intercommunal : Actions de promotion et développement touristique d'intérêt communautaire. Equipements touristiques : Création, gestion et entretien d'équipements futurs touristiques d'intérêt communautaire. Est considéré d'intérêt communautaire tout équipement devant satisfaire les besoins de plusieurs communes adhérentes. Tous les équipements existants ainsi que les projets engagés par les communes en la matière à la date du transfert de compétence restent de la compétence des communes.

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Mise en place d'une politique du logement et de l'habitat : constitution d'un observatoire du logement, Programme Local de l'Habitat (PLH).</i>
- Politique du logement social <i>Voir "constitution de réserves foncières".</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), actions de réhabilitation.</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>- Etudes et expérimentations des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sur le territoire communautaire, dont le déploiement d'une Boucle Locale Alternative sur la commune de Limans. - Gestion et développement de l'Espace Régional Internet Citoyen (ERIC) ouvert par la communauté de communes.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Création et gestion d'un Système d'Information Géographique dont la numérisation des cadastres communaux.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
84	SM d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) (258402304)	SM ouvert	348 805
04	SM départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (SYDEVOM) des Alpes de Haute Provence (250401221)	SM ouvert	186 112
84	SM du parc naturel régional du Lubéron (258402346)	SM ouvert	212 559

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)